



Ensemble

La réforme nous touche-t-elle ?

Notre syndicat n'a pas pris position sur la réforme de l'éducation. Certes cette réforme nous touche moins que les enseignants, quoi qu'elle soit plus inquiétante qu'il n'y paraît à première vue. Elle remet en cause l'universalité des chances en éducation. Voici une petite histoire à titre d'exemple.

Il était une fois, il y très longtemps un petit garçon rencontrant des difficultés à l'école. En classe spéciale en 4^e année, il double sa 6^e année mais réussit tout de même à terminer sa 7^e année.

Sur le moment l'avenir lui semble bien sombre. Par la suite il réussit ses études secondaires, termine son CEGEP et décroche un DEC en éducation spécialisée. On lui a donné la chance de compléter ses acquis du primaire et de poursuivre ses études. Il est maintenant président d'un syndicat.

Aujourd'hui ce jeune garçon n'aurait pas cette même chance. Il ne redoublerait pas, il passerait d'une année à l'autre sans que personne ne se soucie de son niveau d'acquisition du programme. Il se retrouverait rapidement déphasé face aux autres élèves et il serait incapable de suivre le rythme de formation, bref il ne

comprendrait rien et se découragerait. L'heure ou il devrait faire face à ses choix arriverait rapidement. Il serait probablement dirigé vers une voie d'évitement et suivrait une formation à l'emploi pour quitter le système scolaire.

Ce n'est là qu'une partie de la réforme. Elle ne permet plus le redoublement, sous prétexte que l'élève ne doit pas être confronté à ses faiblesses. Cette mesure fait

Le non redoublement fait économiser 500 millions par année au gouvernement.

économiser au gouvernement 500 millions par année. Par

cette mesure les élèves qui ont moins de chance de réussite demeurent moins longtemps dans le système.

« Il ne faut pas en arriver à ce que le privé soit la solution à tout nos maux. »

Il faut surveiller cette réforme de près. Qui sait quelle implication elle aura pour nous et pour l'avenir de l'école publique ? Il ne faut pas en arriver à ce que le privé soit la solution à tout nos maux !

Charles Allen, Président

Dans ce numéro :

La réforme nous touche -t-elle ?	1
Bonne année 2007	2
Nos objectifs pour 2007	3
Tout savoir sur l'assurance collective	4-7
Santé sécurité au travail	8
Date de tombée courrier du lecteur (rappel)	8
Party de Noël	8

Sommaire :

- Les impacts de la réforme scolaire
- Pour mieux comprendre les assurances collectives
- Pourquoi une assurance collective
- Qui est notre assureur ?
- Notre groupe
- Qui peut être couvert ?
- Combien ça coûte ?
- Contribution de l'employeur

Bonne et Heureuse Année à tous ceux
qui n'ont rien dans les bras que les batte-
ments tristes et gratuits. Dont les yeux
brillent de toutes les larmes retenues,
Dont le front résonne de coups atroces et
silencieux, Dont les paroles ne traduisent
plus les pensées parce que ces
pensées sont douloureuses.

Bonne et Heu-
reuse Année à
tous les humains
brisés, à tous
ceux qui ne
font pas ce
qu'ils aiment
et à tous
ceux qui ai-
ment ce
qu'ils ne di-
sent pas.

Bonne et Heureuse
Année à ceux que
le plaisir égare et
dont le sang charrie
tout l'idéal, car pour
eux suffit l'appar-
ence charnelle de
la vie.

Bonne et Heureuse Année à ceux dont c'est la
dernière et qui s'en doutent et à ceux dont
c'est la dernière et qui ne s'en doutent pas.
A ceux qui n'ont pas la force d'y penser et à
ceux qui n'ont pas la faiblesse de l'avouer.
A ceux qui n'osent pas vous regarder, parce
que leur regard, peut-être, les trahirait. Et
qu'ils veulent garder pour eux seuls, leur ter-
rible secret.

Bonne et Heureuse Année à ceux qui
sourient pour voiler le chagrin de leur
âme, badinent pour masquer la grimace
de leur coeur, crient pour taire la pani-
que de leurs yeux, jouent la comédie
pour ne pas assombrir des vies.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE À TOUS CEUX
DONT LES ACTES NE SONT PLUS QUE DES SYMBOLES, DONT
LES ATTITUDES SONT PÊTRIES DE COURAGE, QUI REDRES-
SENT LE DOS POUR CACHER LEUR PEINE, QUI MARCHENT
SEUL POUR MARCHER DROIT... MAIS QUI MARCHENT.

Bonne et Heu-
reuse Année à
certains heu-
reux aussi que
j'oubliais, à
ceux qui por-
tent leur tête,
leur cœur et
leur âme aussi
légèrement
qu'un poids
d'hélium



2007



Bonne et Heureuse Année à tous ceux qui
portent en eux blessures vraies, un immense
néant fait de tous les arrachements.

Bonne et Heureuse Année en-
fin à ceux qui possèdent le dé-
tachement de l'esprit et à ceux
qui soignent les corps ou les
âmes, A ceux dont le cœur bat
généreusement et à tous ceux
qui, luttant pour la justice, veu-
lent établir le règne de la paix.

Bonne et Heureuse Année à vous tous qui
donnez un sens Divin à l'Humanité !

Poème d'un auteur inconnu

Les unions qu'ossa donne ?

Après un court répit pour la période des fêtes, l'APPA reprend ses activités. Nous entreprenons cette année 2007 avec toute notre énergie. Nous espérons que vous avez réussi à vous ressourcer et à prendre un certain recul malgré toute la frénésie qui caractérise souvent cette période intense de festivités. L'exécutif désire vous offrir nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Quelle soit la plus belle de votre vie !

Nos objectifs pour 2007

Syndicalement, nous avons l'intention de poursuivre sur notre lancée de l'année dernière. Nos objectifs premiers sont l'information et la consolidation. Nous désirons vous informer sur vos droits et sur nos actions. Nous voulons vulgariser la convention collective afin qu'elle vous soit plus compréhensible, vous consulter, vous rencontrer, bref « resserrer les rangs », devenir plus unis et donc plus forts. Et cela, nous n'y arriverons jamais sans vous !

Il est primordial de vous informer. Pour cela, nous allons déployer tous les efforts pour y arriver.

Rester unis malgré nos différences

Un syndicat, surtout le nôtre, c'est une grande famille et comme dans toutes les grandes familles, parfois il survient des conflits. C'est inévitable. L'APPA est le plus gros syndicat de soutien scolaire au Québec ! Ce n'est pas rien ! La réalité c'est que nous sommes 5000 membres répartis en 2 commissions scolaires dans plus de 300 établissements. Nous exerçons plus de 50 métiers différents, vivons parfois des réalités disparates et posédons quelquefois des points de vues divergents. Cependant, malgré nos différences il faut miser sur ce que nous avons en commun et demeurer unis. Notre principale force se situe à ce niveau. Imaginez un instant que dès aujourd'hui tous les membres

s'unissent dans un but commun en mettant de côté un instant leurs différences.

« Imaginez un instant que dès aujourd'hui tous les membres s'unissent dans un but commun en mettant de côté un instant leurs différences. »

Avez-vous une petite idée de la force que nous représentons en tant que syndicat ? C'est ce que nous nous souhaitons pour 2007 !

Combattre le cynisme par la solidarité.

Évidemment, nous ne vivons pas dans un conte de fée. Nous sommes conscients que certains n'adhéreront jamais à la solidarité collective, et ce, peu importe les efforts consentis. Par contre, il est trop facile de tomber dans le cynisme,

« Pendant que les citoyens ordinaires se jalourent et s'entredéchirent, les grands de ce monde se frottent les mains de satisfaction. Ils peuvent ainsi s'occuper des vrais problèmes : augmenter leur marge bénéficiaire. »

particulièrement ces temps-ci. De se dire que de toute façon, ça ne donne rien, que tous ceux qui s'activent à changer les choses dans la société sont au mieux des rêveurs dépassés, au pire des profiteurs qui ne pensent qu'à leurs intérêts personnels. Que la solidarité ça ne donne rien. « Que les unions qu'ossa donne ? »

Dites-vous qu'une société de plus en plus individualiste fait bien l'affaire de certains groupes d'intérêt qui ont bien des avantages à ce que les citoyens demeurent des individus désolidarisés. Pendant que les citoyens ordinaires se jalourent et s'entredéchirent, les grands de ce monde se frottent les mains de satisfaction. Ils peuvent ainsi s'occuper des vrais problèmes : augmenter leur marge bénéficiaire. Ensemble nous sommes capables de grandes réalisations. L'histoire en est remplie d'exemples. Il suffit d'y croire et de s'impliquer. Puis pour ceux et celles qui n'y croient pas, si vous trouvez que le monde va mal dans sa version individualiste,

« Si vous trouvez que le monde va mal dans sa version individualiste, qu'avez-vous à perdre à tenter l'expérience de la solidarité ? »

liste, qu'avez-vous à perdre à tenter l'expérience de la solidarité ?

Votre implication.

Embarquez avec nous ! Téléphonnez-nous, écrivez-nous. Nous voulons vous entendre ! Nous avons maintenant une section « courrier du lecteur » dans votre journal syndical. Visitez votre site web à www.appa.qc.ca. Nous y apporterons bientôt de nombreuses améliorations qui le rendront plus dynamique et interactif. Nous souhaitons que celui-ci devienne une source importante d'informations. Une sorte de bibliothèque syndicale en d'autres termes. Lisez nos brochures, participez aux assemblées, impliquez-vous dans les débats. Pour ceux et celles d'entre vous qui sont déjà impliqués, diffusez l'information, parlez avec vos collègues, impliquez-vous un peu plus ! Il faut cesser de croire que c'est toujours la faute

« Vous ? Que faites vous concrètement afin d'améliorer vos conditions de travail ? Chacun d'entre nous se doit de poser cette question. Ce sera peut-être le début de quelque chose de plus grand ! »

des autres, de l'état, du gouvernement, de la politique, du syndicat. Chaque individu dans notre société a sa part de responsabilité. Vous ? Que faites-vous concrètement afin d'améliorer vos conditions de travail ? Chacun d'entre-nous se doit de poser cette question. Ce sera peut-être le début de quelque chose de plus grand !



Tout savoir sur l'assurance collective

Depuis le 1er Janvier 2007, nous avons subi une augmentation de nos primes d'assurance collective suite au renouvellement de notre contrat avec l'assureur. Il va sans dire que lorsque nos primes sont à la hausse, cela est rarement perçu comme une bonne nouvelle. Dans ce premier numéro de « Ensemble » pour 2007, nous désirons en profiter pour vous entretenir au sujet de notre contrat d'assurance mais aussi sur l'assurance collective au sens large du terme. Vous trouverez donc dans les prochaines lignes, des réponses à : « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'assurance collective sans jamais oser le demander »

Pourquoi une assurance collective ?



Il va de soi qu'une assurance collective est un contrat qui lie l'ensemble des individus qui forment un groupe. Si chaque personne pouvait décider d'adhérer ou non, nous parlerions plutôt ici d'une assurance individuelle. L'assurance collective à l'avantage et certains diront l'inconvénient, de répartir équitablement le coût total du régime entre les individus. Évidemment, lorsque l'on consomme peu ou pas du tout

de médicaments et que nous sommes en bonne santé, on se retrouve à déboursier plus que ce que l'on reçoit. L'inverse est aussi vrai. Personne ne souhaite la maladie, pas plus que l'on ne souhaite être impliqué dans un accident d'automobile afin de réclamer un remboursement à notre assureur. En ce sens, un faible taux de réclamation doit être perçu comme une excellente nouvelle en soi. Toutefois, il faut garder en tête que quoique nous ne le souhaitons pas, la situation peut changer de façon parfois subite et radicale. C'est à ce moment que l'on apprécie la couverture que notre assurance collective nous apporte.

« L'assurance collective a l'avantage et certains diront l'inconvénient, de répartir équitablement le coût total du régime entre les individus d'un groupe. »

Depuis 1997, il existe une nouvelle loi appelée « loi sur l'assurance médicament. » Celle-ci a pour objet d'assurer à l'ensemble de la population un accès raisonnable et équitable aux médicaments requis par son état de santé. En vertu de l'article 16 de cette loi, il est obligatoire d'adhérer à une couverture d'assurance lorsque celle-ci est offerte à un groupe de personnes comme un syndicat ou une association de salariés. C'est bien sûr le cas pour les membres de l'AP-PA. En conséquence, si vous êtes admissible de par votre statut d'emploi, vous devez adhérer minimalement à la couverture médicament du contrat pour vous-même, votre conjoint ainsi que vos enfants. Ceux et celles qui ne sont pas admissibles doivent s'inscrire au régime universel de médicament de l'état (R.U.M.)

Qui est notre assureur ?



Notre assureur est le groupe SSQ depuis 1999. Ce groupe couvre actuellement plus de 715,000 titulaires de polices et de contrats, plus d'un million de clients, emploie 1250 employés au Québec et gère trois milliards d'actifs.

Pourquoi lui ?

D'abord, parce que nous sommes satisfaits du service qu'il nous offre jusqu'ici. Par le passé, nous avons déjà changé d'assureur afin d'obtenir de meilleurs tarifs. L'expérience fut non concluante et nos membres ont tôt fait de réclamer un retour avec le groupe SSQ. En effet, les compagnies d'assurance attirent de grands groupes comme le nôtre avec des prix très compétitifs pour la première année. C'est par la suite que ça se gâte. C'est comme recevoir le pot après les fleurs ! De plus, des changements trop fréquents d'assureurs peuvent nuire à notre dossier comme groupe et ainsi rendre plus difficile son éventuelle prise en charge. Finalement, il est important de mentionner que

nous avons dans notre convention, à l'article 5-3.15, une disposition qui spécifie que nous devons exclusivement transiger avec une compagnie ayant son siège social au Québec. Les raisons qui militent en faveur de la présence de cette clause sont nombreuses, entre autre, le maintien et la création d'emploi au Québec. Cependant, il faut bien reconnaître que cela limite nos options.

Nous devons exclusivement transiger avec une compagnie ayant son siège social au Québec.

Notre groupe

Notre groupe est constitué de tous les employés de soutien scolaire CSN au Québec. Cela représente environ 27000 employés et 11000 détenteurs de police. Le secteur scolaire CSN est le mandataire et le signataire du contrat. Comme il s'agit d'un contrat liant l'ensemble des syndicats du secteur scolaire CSN au Québec, ce sont donc tous les syndicats qui doivent se prononcer pour modifier celui-ci. Donc, en termes clairs, l'APPA reçoit des mandats de son assemblée générale et les transmet au secteur scolaire. Une double majorité de syndicats et de membres favorables est nécessaire pour l'adopter.



Qui peut-être couvert ?

Afin de bénéficier de la couverture d'assurance collective de l'APPA il faut :

- ⇒ Être membre en règle du syndicat
- Et**
- ⇒ Détenir un poste régulier de plus de 15 heures/semaine
- Ou**
- ⇒ Effectuer un remplacement préalablement déterminé de plus de 6 mois
- Ou**
- ⇒ Effectuer un remplacement indéterminé durant au moins 6 mois
- Ou**
- ⇒ Occuper un poste particulier.



Combien ça coûte ?

La tarification dépend de plusieurs facteurs. Il faut bien comprendre au départ que l'assureur établit ses prix en fonction de couvrir le coût total du régime sur une base annuelle et se garde une marge bénéficiaire incluant les frais d'administration d'environ 10%. Conséquemment, le facteur ayant le plus d'effet sur votre facture est le profil de notre groupe et ses habitudes de consommation. Plus un groupe consomme, plus il coûte cher. Invariablement, cette facture nous est refilée par l'assureur.

Plus un groupe consomme plus il coûte cher. Invariablement, cette facture nous est refilée par l'assureur

En tant que groupe il nous appartient de déterminer ce sur quoi nous désirons être couverts et la hauteur du pourcentage de remboursement.

Un autre facteur à considérer est celui du choix de la couverture. En tant que groupe il nous appartient de déterminer ce sur quoi nous désirons être couverts et la hauteur du pourcentage de remboursement. Par exemple : nous pourrions demander que l'assureur rembourse le coût des médicaments à 100% plutôt qu'à 80% comme c'est le cas à l'heure actuelle. À l'opposé, nous pourrions également opter pour un remboursement à 60%. Il en est de même pour toutes les conditions au contrat. Évidemment ces conditions auront un effet sur les primes. C'est pour cette raison qu'il est difficile pour ne pas dire impossible de comparer deux contrats d'assurance. C'est souvent comparer des pommes et des oranges !

Finalement, un autre facteur majeur ayant un effet important sur nos primes: les profits astronomiques des sociétés pharmaceutiques.

Selon la chaire d'études socio-

économiques de l'UQÀM, le taux de rendement après impôts sur le capital investi par les dix plus grandes sociétés pharmaceutiques a été de 29% en

Dix sociétés ont engagés des profits de plus de 58 milliards en 2005 comparativement à 27 milliards en 1996, une hausse de plus de 115% en neuf ans !

moyenne pour les dix dernières années. Cela, bien sûr, se répercute sur le prix des médicaments tout en créant une pression énorme sur le coût des soins de santé, tant publics que privés. En considérant les importantes fusions qui ont donné naissance à ces puissantes multinationales conjuguées à la hausse de la durée des brevets accordés par les gouvernements, on ne devrait plus parler de marché mais plutôt d'oligopole dans ce secteur d'activité. De plus, il faut mentionner que ces dix sociétés ont engrangé des profits de plus de 58 milliards en 2005 comparativement à 27 milliards en 1996, une hausse de plus de 115% en neuf ans !

Combien ça coûte ?

Voici donc le tarif exact des primes au 1^{er} Janvier 2007 :

Garanties	Tarifs 2006	Tarifs 2007	Variation en %
Maladie de base (Régime A)			
Individuelle	25,65\$	27,55\$	7,4%
Monoparentale	32,26\$	34,65\$	7,4%
Familiale	52,06\$	55,91\$	7,4%
Maladie complémentaire (Régime B)			
Individuelle	1,28\$	1,10\$	-14,1%
Monoparentale	1,73\$	1,48\$	-14,5%
Familiale	3,11\$	2,67\$	-14,1%
Assurance vie (Régime C)	Par tranches de 1000\$ de protection		
Des adhérents (de base) *	0.147\$	0,152 \$	3,4 %
Monoparentale	0,15 \$	0,15 \$	0 %
Familiale	0,45 \$	0,45 \$	0 %
Décès ou mutilation accidentel	0,020 \$	0,020 \$	0 %
Invalidité longue durée (Régime D)	1,788 %	1,788 %	0 %
Soins dentaires (Régime E)			
Individuelle	11,69 \$	12,45 \$	6,5 %
Monoparentale	16,61 \$	17,69 \$	6,5 %
Familiale	31,31 \$	33,35 \$	6,5 %

* Après l'application de la subvention.

NB: il faut déduire la contribution de l'employeur au régime A. La taxe de vente provinciale n'est pas incluse dans les primes.

Quand peut-on demander des modifications à notre contrat ?

Au plus tard le 15 juin de chaque année, les différentes délégations représentant chacun des syndicats du secteur scolaire acheminent les demandes des assemblées générales de partout en province. Ajouts, retraits, etc. Celles-ci sont étudiées et c'est sur le plancher du secteur qu'elles sont adoptées ou non. Ces modifications prennent effet le 1er Janvier de l'année suivante.

Ce qui est couvert

Actuellement, il existe les options suivantes dans notre contrat :

Régime A (Assurance maladie de base)

Régime B (Assurance maladie complémentaire)

Régime C (Assurance vie)

Régime D (Assurance invalidité longue durée)

Régime E (Soins dentaires)

⇒ Seul le régime A est obligatoire. Les régimes A, B et E sont offerts sur une base de couverture individuelle, monoparentale ou familiale.

⇒ L'assurance vie, le régime C est quant à lui offert sur une base individuelle et il existe aussi la possibilité de couvrir vos personnes à charge.

⇒ Le coût de l'assurance invalidité longue durée (régime D) est établi en fonction de votre salaire annuel. Il est très important de préciser qu'il s'agit ici d'une assurance vie de longue durée qui débute après la fin des deux années de prestation d'assurance salaire que vous détenez grâce à votre convention collective. En effet, lorsque vous vous déclarez en maladie, les deux premières années sont couvertes par votre convention et n'ont rien à voir avec la SSQ. La première année en maladie, vous sera rémunérée à 85% de votre salaire et la deuxième à 66 ? %. C'est par la suite, que l'assurance salaire longue durée entre en ligne de compte.

⇒ Aussi, l'assurance soins dentaires (régime E) n'est pas obligatoire. Cependant, contrairement aux autres régimes celle-ci est offerte par accréditation. Chaque syndicat décide en assemblée générale de se prémunir de cette protection ou non. Cette décision lie bien sûr tous les membres du syndicat concerné. Ce choix peut être revu en assemblée générale par le dépôt d'un avis de motion.

Nous vous invitons à visiter notre site à www.appa.qc.ca pour connaître en détail ce qui est couvert et les pourcentages de remboursements s'y rattachant.

La contribution de l'employeur

La contribution de la commission au régime d'assurance maladie de base ne peut excéder le moindre des montants suivants :

Dans le cas d'une personne participante assurée pour elle-même et ses personnes à charge :

	1er Avril 2005	1er Avril 2006	1er Avril 2007	1er Avril 2008	1er Avril 2009
Par année	60.00\$	78.00\$	90.00\$	99.00\$	103.95\$
Par période de 14 jours	2.30\$	3.00\$	3.46\$	3.80\$	3.99\$

Dans le cas d'une personne participante assurée seule :

	1er Avril 2005	1er Avril 2006	1er Avril 2007	1er Avril 2008	1er Avril 2009
Par année	24.00\$	31.20\$	36.00\$	39.60\$	41.60\$
Par période de 14 jours	0.92\$	1.20\$	1.38\$	1.52\$	1.60\$

⇒ Le double de la cotisation versée par la personne participante elle-même pour les prestations prévues par le régime de base.

Exemption au régime d'assurance

Selon la clause 5-3.28 de notre convention et de la loi sur l'assurance médicament, la participation au régime de base est obligatoire. Cependant, une personne salariée peut, moyennant un préavis écrit à la commission, refuser ou cesser de participer au régime à condition qu'elle établisse qu'elle-même et ses personnes à charge sont assurées en vertu d'un régime d'assurance groupe comportant des prestations similaires.

Période additionnelle de couverture

Lorsque vous effectuez un remplacement préalablement déterminé de plus de 6 mois ou un remplacement indéterminé durant au moins 6 mois (Paiement automatique) vous continuez à bénéficier de la couverture d'assurance pour une période additionnelle de dix jours après votre mise à pied.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à communiquer avec nous !

Il nous fera plaisir d'y répondre.

©Appa 2007

Maintien de la protection

⇒ **Durant un congé sans traitement :**

Il y a maintien de la protection exactement comme si vous étiez au travail. Mêmes protections aux mêmes coûts. L'assureur vous enverra une facture périodiquement à votre domicile.

⇒ **Durant une mise à pied temporaire:**

C'est le cas des employés cycliques c'est-à-dire ceux qui vivent une période de mise à pied annuelle. Exemple : (TES, PEH, SDG)

Dans ce cas, vous devez maintenir votre protection durant cette période. Vous ne recevrez pas de facture à domicile. Vos primes d'assurance qui n'auront pas été versées durant votre période de mise à pied seront perçues à votre rappel au travail en plus de vos primes régulières. Prévoyez donc le coût !

⇒ **Durant une prolongation de congé de maternité:**

Il y a maintien de la protection / Idem à un congé sans traitement.

Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)

6910 Pierre de Coubertin
Montréal H1N 1T6

Téléphone (514) 254-3503

Télécopieur (514-254-7872

Messagerie:secretariat@appa.qc.ca

Retrouvez-nous sur le WEB

www.appa.qc.ca

Ensemble!



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN



Santé et sécurité au travail

Vous avez eu un accident du travail, une décision a été rendue et votre dossier n'a pas encore été corrigé par la commission scolaire?

Il est très important que suite à une décision rendue soit par la Commission de la Santé et Sécurité au travail (CSST), par la Révision Administrative (RA) ou par la Commission des Lésions Professionnelles (CLP), la commission voit à effectuer la correction de votre dossier de paie le plus rapidement possible. En effet, plus les corrections tardent à se faire, plus il y a un risque d'oublier et de se retrouver avec un chèque de paie amputé à un moment où l'on ne s'y attend pas.

Le meilleur moyen d'éviter les surprises est de voir à ce que votre dossier soit corrigé le plus rapidement possible. La seule chose à faire: téléphonez au bureau de la paie. Si votre démarche n'est pas concluante, avisez votre syndicat et nous ferons le suivi.

Un party réussi !

Le 14 décembre dernier s'est tenu le party de Noël de l'APPA. Plus de 450 personnes sont venues s'amuser avec nous au Bar rencontre le Select Classique.

Lors de cette soirée, Mesdames Maryline Gagné, Julie Gravel, Julie Bérubé, Nathalie Asselin et Manon Lacoste ont gagné chacune 100 \$ en certificat cadeau dans les centres à la mode. Félicitations !

Nous avons atteint notre objectif ! Passer une belle soirée tout le monde ensemble !

Un grand merci à toutes les personnes présentes et aux absents nous vous disons à l'année prochaine !

Courrier du lecteur et date de tombée du journal (Rappel)

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de souligner des événements spéciaux ainsi que de faire connaître vos commentaires sur des sujets d'actualité qu'ils soient de nature syndicale ou non. Pour ce faire, il vous suffit de nous faire parvenir un courriel à eforget@appa.qc.ca

La date de tombée du journal « Ensemble » est le 20 de chaque mois pour parution au début du mois suivant. Il est publié à tous les mois, de septembre à juin. Nous adorons vous lire ! Manifestez-vous !